

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2024**

OBJET : Validation offre d'emprunt pour les travaux de rénovation et d'extension de l'école

Le vingt-deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 29 avril 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à Thierry CATELAN), CATELAN Richard, HELSEN Véronique (pouvoir donné à Serge BLANC)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire rappelle les subventions sollicitées pour le financement des travaux de rénovation et d'extension de l'école.

Il rappelle également l'étude de faisabilité réalisée par la DGFIP qui confirme la capacité d'auto-financement de la commune. Cependant, il explique au Conseil Municipal que la réalisation d'un emprunt à hauteur de **200 000 €** pour une durée de **15 ans** serait opportun, étant donné le faible niveau d'endettement de la commune.

Il présente les offres reçues :

	Taux fixe	Base de calcul des intérêts	Frais de dossiers	Périodicité des échéances	Total des échéances	Validité de l'offre
Crédit Agricole Alpes Provence	3,85%	30/360	0,15 % du montant emprunté soit 300 €	trimestrielle	264 215,40 €	31/05/2024
Banque Postale	3,78%	30/360	0,15 % du montant emprunté soit 300 €	trimestrielle	257 834,00 €	29/05/2024
Caisse d'Epargne	4,55%	30/360	400 €	annuelle	280 302,45 €	05/06/2024
Banque des Territoires	3,84%		0,06 % du montant emprunté soit 120 €			Taux en vigueur pour mai 2024

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de retenir l'offre de la Banque Postale avec les caractéristiques suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 200 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 200 000 euros
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/07/2024, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,78 %
- Base de calcul des intérêts : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

➤ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

